

Les enjeux environnementaux sur la Vallée de l'Antenne

La vallée de l'Antenne présente un intérêt majeur du point de vue de la biodiversité : le site abrite 10 habitats naturels d'intérêt communautaire et 19 espèces dont les milieux de vie doivent être préservés (dont la loutre et le vison d'Europe).

Le périmètre se scinde en 2 parties :

- L'aval, boisé, sur lequel l'agriculture occupe environ 4 % de la surface,
- L'amont, sur lequel les cours d'eau sont bordés de parcelles cultivées : grandes cultures en majorité, vigne et prairies.

Les mesures proposées répondent aux enjeux suivants :

- Maintenir ou restaurer les prairies naturelles avec une gestion extensive,
- Réduire l'utilisation de pesticides sur les cultures et la vigne (qualité de l'eau),
- Entretien et restaurer les milieux naturels associés : berges boisées, corridors, mégaphorbiaies

s'inscrire se renseigner

Martine GERON
Chambre d'Agriculture
Antenne de Saintes
05.46.93.71.05
martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime propose plus de 40 prestations aux agriculteurs

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour recevoir notre plaquette de "prestations".

Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
2, avenue de Fétilly
17074 La Rochelle cedex 9
05 46 50 45 00

larochelle@charente-maritime.chambagri.fr



un service sur mesure de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

Mesures Agri-Environnementales

Vallée de l'Antenne
16 et 17
Campagne 2011

Accompagnement à la demande d'aide et suivi de dossier

Pensez
à vos démarches
dès
maintenant !



Souscrire une mesure agri-environnementale "Vallée de l'Antenne"



La Chambre d'Agriculture vous propose de vous accompagner

- **Etape 1**
Préparation du **dossier MAE** et réalisation du **diagnostic environnemental** par la LPO
- **Etape 2**
Passage en CDOA pour l'**1^{er} avis le 19 avril 2011**
- **Etape 3**
Finalisation du dossier (demande, CERFA,...) **début mai**

- **Etape 4**
Dépôt à la DDTM avant le 15 mai (date de début de l'engagement)

Nous vous aidons pour :

- **Localisation précise des îlots** ou des parties d'îlots à engager
- **Conseil global sur les cahiers des charges** et la réglementation en cours
- **Accompagnement dans les délais** pour la constitution du dossier de demande

Conditions d'accès :

- être exploitant agricole
- avoir plus de 18 ans et moins de 60 ans | *au 01/01/2011*
- déclarer les parcelles à la PAC
- en cas de société, l'associé exploitant doit détenir plus de 50% des parts
- disposer d'un diagnostic environnemental réalisé par la LPO

Périmètre éligible :

parcelles en bordure d'Antenne et de ses affluents sur les communes suivantes :

En 17 :	Matha
Aujac	Migrion
Aumagne	Mons
Authon Ebéon	Prignac
Bagnizeau	Saint-Ouen
Blanzac les Matha	Siecq
Bresdon	Sonnac
Courcerac	Thors
Cresse	En 16 :
Fontaine-Chalendray	Cherves-Richemont
Gibourne	Cognac
Haimps	Javrezac
La Brousse	Louzac-Saint-André
Le Seure	Mesnac
Les Touches de Périgny	Saint Sulpice de Cognac
Massac	

10 mesures disponibles :

- **2 mesures "grandes cultures" :**
 - réduction de l'utilisation des herbicides *82 €/halan*
 - réduction de l'utilisation des phytosanitaires *182 €/halan*
- **1 mesure "vigne" :**
 - absence d'utilisation d'herbicides sur l'inter-rang *136 €/halan*
- **1 mesure "outarde"**
 - gestion de prairies *312 €/halan*
- **3 mesures "prairies"**
 - gestion extensive avec fauche après le 15 juin *293 €/halan*
 - gestion extensive avec fauche après le 1^{er} juillet *449 €/halan*
 - reconversion de terres arables en prairies *450 €/halan*
- **3 mesures "milieux spécifiques"**
 - préservation des mégaphorbiaies *156 €/halan*
 - entretien des ripisylves *0,83 €/halan*
 - création et entretien de corridors écologiques *392 €/halan*